

1, rue de la Jeunesse
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 52 10

f +41 32 420 52 11

secr.see@jura.ch

IMMEUBLES AU BENEFICE DES AIDES AU LOGEMENT LCAP



No LCAP	Localité	Immeubles	Nom du propriétaire	Gérance	Nombre total appart.	Grandeur du logement (nbre de pces)					Type d'aide ¹	Echéance	Loyer ²
						1	2	3	4	5			
174819	ALLE	Rue Pierre-Péquignat 7	Colusa Immobilier SA	INFRA Immobilier SA Ch. du Château 26A 2805 Soyhières Tél. 032 465 32 50 contact@infra-immo.ch www.infra-immo.ch	18	-	1	15	2	-	CH : AS 2	31.12.2024	Soumis au CO
174966	CHEVENEZ	Rue Jean-Pierre Riat 62	M. Ernest Borruat et Mme Manuelle Borruat	Fiduciaire Borruat Sàrl Sous-Maichereux 20 2800 Delémont Tél. 032 423 21 52 borruatsarl@bluewin.ch www.borruat.ch	3	-	-	3	-	-	CH : AS 2	30.06.2025	Soumis au CO
174993	COURROUX	Préjures 23 et 25	Commune mixte Courroux Place des Mouleurs 1 2822 Courroux	Secrétariat communal Tél. 032 421 40 00 www.courroux.ch	16	-	-	8	8	-	CH : AS 2	30.06.2025	Soumis au CO
177512	COURTETELLE	Chenevières 9	Commune mixte de Courtételle Rue Emile Sanglard 5 2852 Courtételle	Secrétariat communal Tél. 032 424 43 43 www.courtetelle.ch	18	4	14	-	-	-	CH : AS 1 CH : AS 2	31.12.2023 31.12.2027	Soumis au CO
172286	DELEMONT	Rue Franche 1	S.C.C. Pro Familial Delémont	AGERIM Sàrl Rière l'Arsenal 7 2800 Delémont Tél. 032 422 69 37 info@agerim.ch www.agerim.ch	18	-	5	4	9	-	CH : AS 4 JU : AS 1 JU : AS 2	30.06.2023 30.06.2023 30.06.2023	Selon plan OFL
173794	LE NOIRMONT	Les Alisiers 2	SCH Le Noirmont CP 128 2340 Le Noirmont	M. Philippe Gaume Tél. 032 953 15 07	12	-	3	5	4	-	CH : AS 2	31.12.2024	Selon plan OFL

No LCAP	Localité	Immeubles	Nom du propriétaire	Gérance	Nombre total appart.	Grandeur du logement (nbre de pces)					Type d'aide ¹	Echéance	Loyer ²
						1	2	3	4	5			
171533	SAIGNELEGIER	Rte de France 2	M. Merz Philippe	Fiduc. Henz & Schaffner Sàrl Rue Briscole 20 2853 Courfaivre Tél. 032 426 81 88 info@fidhesc.ch www.fidhesc.ch	12	-	3	5	4	-	CH : AS 4 JU : AS 1 JU : AS 2	31.12.2023 31.12.2023 31.12.2023	Selon plan OFL
173826	SAIGNELEGIER	Route de France 7	SCH Le Bateau Jaune, Saignelégier Route de France 7 2350 Saignelégier Mme Corinne Beuret Tél. 032 951 19 41		8	1	2	4	1	-	CH : AS 4 JU : AS 1 JU : AS 2	31.12.2024 31.12.2024 31.12.2024	Selon plan OFL

¹ AIDES POSSIBLES :

Type	Conditions d'obtention	Prescription d'occupation	Taux (Coût de revient)	Exemple : Aide mensuelle pour un logement de 280'000 francs (coût de revient)
AS 1	°respect des limites revenu IFD et fortune*	max. 2 pièces de plus que le nombre d'occupants	0.6%	140 francs
AS 2	°respect des limites revenu IFD et fortune* °AVS, AI (min. ½ rente) ou en formation	max. 1 pièce de plus que le nombre d'occupants (ou 2 pièces de plus si enfant mineur ou en formation)	1.2%	280 francs
AS 3	Aide relevée par la Confédération, si aide cantonale : voir conditions AS 1 (en remplacement de l'AS 1)		1.2%	280 francs
AS 4	Aide relevée par la Confédération, si aide cantonale : voir conditions AS 2 (en remplacement de l'AS 2)		1.8%	420 francs
AS 2 (famille)	°respect des limites revenu IFD et fortune* °foyer avec enfant(s)	1 enfant à charge = max. 3 pièces 2 enfants à charge = max. 4 pièces 3 enfants à charge = aucune restriction	1.2 %	280 francs

Lorsque l'aide cantonale existe, elle est cumulée à l'aide fédérale : Exemples : AS 1 CH + AS 1 JU = 140.- + 140.- = 280 francs = Aide simple
AS 4 CH + AS 2 JU = 420.- + 280.- = 700 francs = Aide spécifique pour pers. à l'AVS/AI ou en formation

* LIMITES DE REVENU ET DE FORTUNE POUR L'OBTENTION DES AIDES :

Revenu IFD de l'ensemble des occupants majeurs : 50'000 francs + 2'500 francs par enfant à charge (revenu imposable selon dernière taxation de l'impôt fédéral direct)

Fortune de l'ensemble des occupants majeurs : 144'000 francs + 16'900 francs par enfant à charge (fortune après déduction des dettes prouvées)

Une marge de tolérance de 10% est appliquée pour les foyers bénéficiant déjà des aides.

² LOYER :

Selon plan OFL : Le loyer d'un appartement au bénéfice de la LCAP se détermine selon le plan des loyers calculés par l'Office fédéral du logement, qui constitue une partie intégrante du contrat et peut être consulté auprès du bailleur.

Soumis au CO : Le loyer d'un appartement au marché libre ou rénové avec la LCAP relève des conditions du droit de bail selon le code des obligations (CO).

Bases légales :

RS 843 Loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP)

RS 843.1 Ordonnance du 30 novembre 1981 relative à la loi fédérale encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (OLCAP)

RSJU 844.12 Décret cantonal du 13 décembre 1991 encourageant la construction et la rénovation de logements à caractère social

Les personnes intéressées à louer un appartement subventionné voudront bien entreprendre les démarches directement auprès du propriétaire ou de son gérant.

Delémont, le 20 mars 2023

Service de l'économie et de l'emploi, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Tél. 032 420 52 14, angelique.montavon@jura.ch, www.jura.ch